



# Ordonnance du DFI sur les compléments alimentaires (OCAI)

## Modification du 27 mai 2020

---

*L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires,*  
vu l'art. 6 de l'ordonnance du DFI du 16 décembre 2016 sur les compléments  
alimentaires (OCAI)<sup>1</sup>,

*arrête:*

### I

L'ordonnance du DFI du 16 décembre 2016 sur les compléments alimentaires est  
modifiée comme suit:

*Art. 6b* Disposition transitoire de la modification du 27 mai 2020

Les denrées alimentaires non conformes à la modification du 27 mai 2020 peuvent  
encore être importées, fabriquées et étiquetées selon l'ancien droit jusqu'au  
30 juin 2022 et remises au consommateur jusqu'à épuisement des stocks.

### II

<sup>1</sup> L'annexe 1 est remplacée par la version ci-jointe.

<sup>2</sup> L'annexe 2 est modifiée conformément au texte ci-joint.

<sup>1</sup> RS 817.022.14

III

La présente ordonnance entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

27 mai 2020

Office fédéral de la sécurité alimentaire  
et des affaires vétérinaires:

Hans Wyss

*Annexe 1*  
(art. 2, al. 3, let. a et b, et 5, 3, al. 4, let. b, et 7, let. e)

## Vitamines, sels minéraux et autres substances: quantités maximales admises pour les adultes

### Partie A: vitamines et sels minéraux admis

Vitamines et sels minéraux	Quantités maximales admises pour les adultes Avertissements ( <i>italique</i> ), conditions d'utilisation par dose journalière recommandée
<b>1 Vitamines</b>	
Biotine	aucune
Acide folique	750 µg
Niacine	600 mg; dont 10 mg sous forme d'acide nicotinique et d'hexanicotinate d'inositol (total)
Acide pantothénique	aucune
Riboflavine (vitamine B2)	aucune
Thiamine (vitamine B1)	aucune
Vitamine A	1360 µg <sup>2</sup> (correspond à 8,2 mg de bêta-carotène) Uniquement sous forme de bêta-carotène.
Vitamine B <sub>6</sub>	15 mg
Vitamine B <sub>12</sub>	aucune
Vitamine C	750 mg
Vitamine D	70 µg
Vitamine E	205 mg
Vitamine K	225 µg

*À partir d'une dose journalière de 25 µg: il est conseillé aux personnes sous traitement anticoagulant de consulter leur médecin avant de consommer des préparations à base de vitamine K.*

<sup>2</sup> Équivalents rétinol, facteur de conversion: bêta-carotène = 6 × équivalents rétinol

## Vitamines et sels minéraux

Quantités maximales admises pour les adultes Avertissements (*italique*), conditions d'utilisation par dose journalière recommandée**2 Sels minéraux**

Bore	1 mg
Calcium	750 mg
Chlore	uniquement comme ion d'accompagnement
Chrome	188 µg
Fer	21 mg
Iode	200 µg
Potassium	2250 mg
Cuivre	1,6 mg
Magnésium	375 mg
Manganèse	3 mg
Molybdène	300 µg
Phosphate	uniquement comme ion d'accompagnement
Sélénium	165 µg
Silicium	aucune
Zinc	5,3 mg

À partir d'une dose journalière de >250 mg: *les préparations à base de magnésium peuvent avoir des effets laxatifs.*

**Partie B: autres substances avec restrictions d'utilisation**

## Autres substances

Quantités maximales admises pour les adultes Avertissements (*italique*), mention concernant le groupe cible spécifique, conditions d'utilisation par dose journalière recommandée**1 Acides aminés**

L-arginine	2500 mg
L-citrulline	1000 mg
L-glutamine	10 g
Glycine	5 g

Autres substances	Quantités maximales admises pour les adultes	Avertissements ( <i>italique</i> ), mention concernant le groupe cible spécifique, conditions d'utilisation par dose journalière recommandée
L-histidine	600 mg	
L-isoleucine	1200 mg	
L-leucine	2400 mg	
L-lysine	1800 mg	
L-méthionine + L-cystéine (total)	900 mg	
L-ornithine	2000 mg	
L-phénylalanine + L-tyrosine (total)	1500 mg	
L-thréonine	900 mg	
L-tryptophane	240 mg	
L-valine	1600 mg	
<b>2 Autres substances, acides aminés non compris</b>		
Acide alpha-linolénique (n-3)	2000 mg	
Bêta-alanine	3,2 g	<i>Ne pas consommer pendant plus de 8 à 10 semaines.</i>
		– La substance n'est remise que sous forme de comprimés, formulés comme comprimés à libération prolongée à l'aide de produits adéquats (additifs).
		– La prise doit être répartie en deux doses par jour au moins, de préférence lors d'un repas.
Bétaïne	1500 mg	
Caroténoïde lutéine	20 mg	
Caroténoïde zéaxanthine	2 mg	
Choline	550 mg	
Sulfate de chondroïtine	500 mg	<i>Ne convient pas aux femmes enceintes ou qui allaitent, aux enfants, aux adolescents et aux personnes sous traitement anticoagulant.</i>
Coenzyme NADH	20 mg	
Coenzyme Q <sub>10</sub>	200 mg	
Caféine	200 mg; ou 3 mg/kg de poids corporel	
Acide docosahexaénoïque (DHA)	1000 mg	À partir d'une dose journalière de >450 mg: <i>ne convient pas aux femmes enceintes ou qui allaitent.</i>
	450 mg	Pour les femmes enceintes ou qui allaitent.
Acide eicosapentaénoïque (EPA) + acide docosahexaénoïque (DHA) (total)	5000 mg	<i>Ne convient pas aux femmes enceintes ou qui allaitent.</i>

Autres substances	Quantités maximales admises pour les adultes par dose journalière recommandée	Avertissements ( <i>italique</i> ), mention concernant le groupe cible spécifique, conditions d'utilisation
<b>(longue chaîne n-3)</b>		
Glucosamine	450 mg	Pour les femmes enceintes ou qui allaitent.
Hespéridine	750 mg	<i>Il est conseillé aux personnes qui prennent des médicaments de consulter leur médecin avant de consommer ces produits.</i>
Inositol	430 mg	<i>Ne pas prendre à jeun, en cas de régime hypocalorique strict ou en même temps que d'autres produits à base de thé vert.</i>
Isoflavones	50 mg (rapporté à l'aglycone)	<i>Ne convient pas aux personnes diabétiques, aux adolescents et aux femmes enceintes ou qui allaitent.</i>
Catéchines, épigallocatechine gallate (EGCG)	90 mg (calculé comme EGCG)	
Acide linoléique conjugué (ALC)	3 g	
Créatine	3 g	Le groupe cible doit être informé que des différences existent en matière de tolérance au lactose et que les personnes concernées devraient prendre conseil auprès d'un spécialiste concernant la fonction assumée par la substance dans leur alimentation.
L-carnitine	2000 mg	
Lactase	aucune	
Lactulose	10 g	
Cultures de bactéries vivantes	aucune	
Acide linoléique (n-6)	10 g	
Méthylsulfonylméthane (MSM)	1000 mg	
Oligomères proanthocyanidines (OPC)	150 mg	<i>Un produit avec OPC ne remplace pas une alimentation à base de fruits et de légumes frais.</i>
Taurine	1000 mg	
Concentré de tomates hydrosoluble (WSTC I)	3 g	
Concentré de tomates hydrosoluble (WSTC II)	150 mg	

*Annexe 2*  
(art. 2, al. 6, et 5, al. 1 et 2)

## **Complexes nutritifs admis de vitamines, sels minéraux et autres substances**

### *Ch. 1 (Vitamines)*

*Remplacer l'entrée «Vitamine A»*

#### **Vitamine A**

Bêta-carotène

### *Ch. 2 (Sels minéraux)*

*Remplacer l'entrée «Cuivre» (ne concerne que le texte italien)*

*Ajouter l'entrée «Bore» après l'entrée «Molybdène (VI)»*

#### **Bore**

Acide borique

Borate de sodium

### *Ch. 3.2 (Autres substances, acides aminés non compris)*

*Ajouter l'entrée «Lactulose» après l'entrée «Lactase»*

#### **Lactulose**

Lactulose

*Supprimer l'entrée «Lycopène»*

